



# CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 27 MARS 2019

**EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2019-023 / 2-1**

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 21 mars 2019, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 28 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

**Présents :** Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J-L. BALLY, A. BLANCANEUX, M. CHASSON, A. COLLIN, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, A. FAVIER, G. FAVRE, J. FORTE, A. GAL, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, A. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, R. REVIL, B. SARRAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, D. ZAMBON.

**Représentés :** B. GATTAZ, J. ROBERT, L. TRICOLI.

**Absents :** N. CHARLETY, J. VIAL.

La secrétaire de séance désignée est Chantal STELLA.



**OBJET PATRIMOINE / FONCIER : Principe du lancement de la révision du plan local d'urbanisme (PLU) de Voiron**

Rapporteur : Julien Polat

**EXPOSE :** Le Plan Local d'Urbanisme en vigueur, dont l'approbation le 15 avril 2010 est antérieure à la Loi du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement (dite loi Grenelle 2), à l'approbation du Schéma de cohérence Territoriale de la région urbaine de Grenoble le 21 décembre 2012, et à la loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (dite Loi ALUR), a fait l'objet d'ajustements lors de la modification n°4 pour prendre en compte ces cadres supra-communaux, dans les échéances imposées par la loi (1<sup>er</sup> janvier 2017).

Une modification n°5 est actuellement en cours et elle devrait être approuvée à l'automne 2019.

Toutefois, ces évolutions restent limitées car elles doivent s'inscrire dans les orientations du Programme d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) en vigueur, pièce maîtresse du PLU. Aussi, il apparaît souhaitable aujourd'hui d'engager une révision du PLU pour reconsidérer son contenu et sa forme afin de :

- corriger des dysfonctionnements du PLU qui sont constatés actuellement dans la gestion des sols, tels que le manque d'encadrement des opérations privées sur les grands tènements constructibles ;
- permettre rapidement à la nouvelle municipalité issue des élections de 2020 de disposer d'un PLU conforme à ses orientations ;

... / ...

*Voiron, ville porte de Chartreuse*

- mettre en place un « PLU modernisé » pour bénéficier des dispositions issues de la loi ALUR, donnant plus de souplesse et favorables à un urbanisme de projet.

Préalablement à la prescription de la révision du PLU, il convient de réaliser un bilan approfondi du PLU en vigueur et de définir précisément les objectifs poursuivis. Il est proposé, parallèlement au travail technique, de mettre en place un dispositif de concertation avec la population afin de contribuer à cette phase préparatoire de la révision. La délibération de prescription de la révision du PLU, prévue aux articles L 153-32 et R 153-12 du code de l'urbanisme, sera prise à l'issue de cette étape.

#### PROPOSITION :

Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme du 7 mars 2019,  
Vu l'avis de la Commission Finances et Administration générale du 19 mars 2019,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- d'approuver le principe de lancer la révision du PLU de Voiron,
- de noter que la délibération de prescription de la révision sera proposée au vote du conseil municipal à l'issue d'un travail préparatoire comportant un dispositif de concertation avec la population,
- de créer une Commission de suivi des travaux de la révision du PLU composée des élus issus de la Commission urbanisme.

**DECISION :** La proposition est **ADOPTÉE** par **25 voix POUR - 2 ABSTENTIONS (A. GERVASI, Y. AIFA) - 4 CONTRE (R. REVIL, L. TRICOLI, J-L. BALLY, A. FAVIER)**  
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations  
Acte certifié exécutoire depuis  
son dépôt en préfecture.



Le Maire de VOIRON,

Julien POLAT